

N°	37
Le	AOUT
Prix annuel	
M.	<i>Abdoulaye</i>
LOYER	70 000
DROIT DE BAIL	
CHARGES	
TAXES LOCATIVES	
EAU FROIDE	
EAU CHAUDE	
CHAUFFAGE	
ASCENSEUR	
TOTAL	70 000

**QUITTANCE DE LOYER**

Mme TIA  
et son conjoint (son Mari)

Reçu de M.(locataire) La somme de Pour loyer des locaux qu'il occupe(nt) dans:

la maison  l'appartement  autres :  
sise au quartier douane

Terme éch. le. dit loger

Dont quittance sans préjudice du terme coutant et sous réserve de tous mes droits.

10/08/81, le 31/08/81

**NOTA** - Cette quittance est délivrée sous réserve: dans le cas d'un règlement par chèque, de son encaissement, et du paiement des sommes qui resteraient dues. Dans le cas où le contrat est dénoncé ou résilié, la présente quittance justifie du paiement de l'indemnité d'occupation et des dépenses récupérables.

LE PAILLEUR  
IMMOBILIER KONE TIEMOKO \* 60 BP 548 ABIDJAN  
Côte d'Ivoire